



Inscriptions: une issue en **vue**?

En ce début d'année civile, le décret «mixité» continue à produire ses effets dommageables. Tout d'abord, pour les enfants et les parents toujours dans l'incertitude d'une inscription effective dans un établissement correspondant à leurs aspirations éducatives, pédagogiques et/ou tout simplement pratiques. Pour les écoles secondaires, ensuite. Depuis plusieurs semaines, les directeurs et les équipes des secrétariats des établissements «sur-demandés» doivent affronter une importante surcharge de travail administratif qui les détourne de la gestion «normale» de leur école. Il ne faudrait cependant pas oublier les responsables d'autres établissements qui ont reçu des demandes d'inscription dont ils savent pertinemment que bon nombre ne se transformeront pas en présence effective des enfants dans les classes en septembre prochain. On peut aussi parler des écoles qui ne sont pas sous les feux de l'actualité, ce qui, aux yeux de certains, leur conférerait une valeur moindre, alors qu'elles effectuent précisément un travail de qualité au bénéfice des populations scolaires les moins favorisées.

Dès les premières phases d'élaboration du décret aujourd'hui à l'œuvre, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a

mis en garde contre les embuches prévisibles, notamment l'inflation prévisible des inscriptions multiples et les risques d'insécurité juridique dont on voit aujourd'hui qu'ils sont bien réels. Néanmoins, respectueux de la légalité, le SeGEC, une fois le décret adopté, a mis en œuvre les moyens sous sa responsabilité pour limiter autant que faire se peut les désagréments produits.

Il faut ici rendre hommage aux acteurs de terrain évoqués ci-dessus pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à faire face au surcroît de travail qui leur était occasionné. De leur côté, les responsables de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique, les directeurs diocésains et leurs équipes ont préparé et activé de manière coordonnée les mécanismes et les outils nécessaires pour gérer cette situation critique. Ils ont notamment pu compter sur l'aide précieuse et efficace de l'asbl INFODIDAC¹ qui, en un temps record, a adapté le logiciel PROECO pour répondre aux nouvelles contraintes de gestion des inscriptions.

Concrètement, à partir du début de ce mois de janvier, le mécanisme suivant a été mis en place: sur la base des désistements des parents qui, après les éventuels tirages au sort effectués, ont obtenu une place en ordre utile dans l'école de leur choix, les listes des établissements ont été actualisées. Les commissions zonales de gestion des inscriptions confrontent ensuite les listes pour y repérer les inscriptions multiples. Elles écrivent ensuite aux parents concernés pour leur demander, d'une part, dans quelle école où ils ont obtenu une place en ordre utile ils maintiennent cette préinscription et, d'autre part, dans quelles écoles ils maintiennent la candidature de leur enfant sur la liste d'attente. Les talons-réponses sont ensuite traités; les commissions zonales renverront alors aux écoles les informations collectées, de manière à adapter les listes. Une confrontation des listes avec les responsables des autres réseaux sera envisagée par après.

Malgré cette concentration de moyens engagés pour «dégonfler la bulle des inscriptions multiples», la situation risque de rester problématique pendant un certain temps encore. Si le SeGEC s'est engagé à participer à la résolution d'un problème qu'il n'a pas créé, il attend des autorités publiques la plus grande prudence et une concertation préalable en profondeur avant l'élaboration de tout nouveau scénario en matière d'inscriptions et un respect sans délai des engagements pris pour l'organisation de l'année scolaire prochaine. ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SeGEC

1. www.infodidac.be